

L'Éco Campus sème la zizanie au sein du conseil d'agglomération

La gestion de ce site tullésain par la CCI a nourri un débat animé au sein du conseil communautaire de DLVA

Il s'agissait d'une quarantaine d'élus, réunis mardi soir dans la salle de l'Étoile, à Gréoux-les-Bains, pour un nouveau conseil communautaire de Durance Luberon Verdon agglomération (DLVA). C'est après une petite heure d'échanges sans accroc que la délibération relative à une "demande d'exonération de loyers de la CCI 04 dans le cadre de la convention de partenariat pour la gestion et le développement de l'Éco Campus Provence formation", a été présentée.

"DLVA a bâti le site de l'Éco Campus, et mis en location à la CCI 04 (Chambre de commerce et d'industrie, NDLR) qui l'utilise pour y accueillir des formations", expose alors Jérôme Dubois, vice-président et maire de Volx. "On en a déjà débattu : en période covid, la CCI a eu une baisse significative du nombre d'apprentis et de formations. Ils nous demandent une exonération de loyer pour l'année 2021 à hauteur de 82 118,50 €." Ce site, basé à Sainte-Tulle, qui a accueilli le Centre de formation des apprentis (CFA) de Manosque, peine à atteindre ses objectifs... et a déjà fait couler beaucoup d'encre (voir ci-dessous).

nosque, voteront contre. "Y a-t-il des abstentions?", interroge Jérôme Dubois : une vingtaine de mains se lèvent. En ajoutant les procurations, c'est 30 élus qui choisissent de botter en touche.

La délibération sera adoptée grâce à 22 voix. Mais cette abstention massive laissera un certain malaise dans l'assemblée.

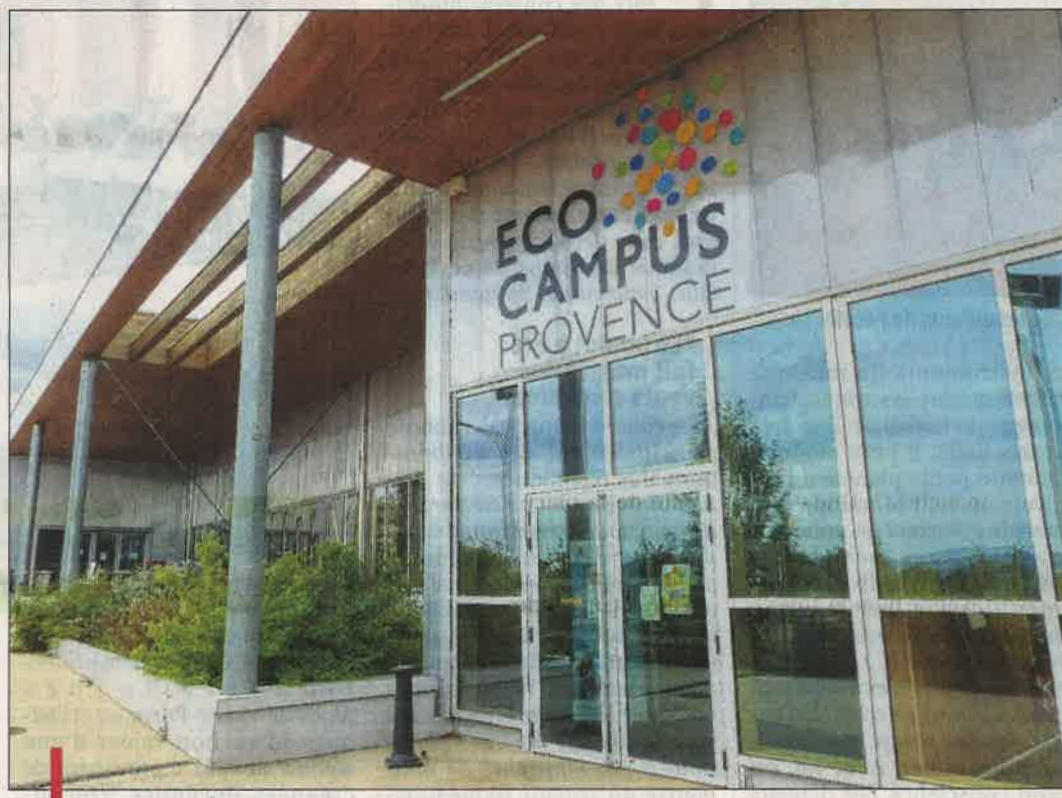
"Je suis scandalisé par cette délibération"

Est-ce l'intervention de Jean-Claude Castel, qui a fait douter les élus? "Qu'on nous demande un geste pour la CCI, d'accord, mais aller jusqu'à l'exonération d'un an de loyer, ce n'est pas beaucoup?", s'était interrogé le maire de Corbières, vice-président de l'agglomération.

Ou est-ce la requête de Jean-Luc Queiras, qui a fait écho? Juste avant le vote, le maire de Sainte-Tulle a demandé le report de cette délibération. "Avec ce qui a été dit autour de la table, nous avons des interrogations", souligne-t-il. "Ce dossier, on en parle depuis un moment. Vous avez eu l'ordre du jour. Personne ne m'a interrogé. On passera la délibération ce soir", répliquera le président de DLVA, Jean-Christophe Petrigny. "Je m'abstiendrai donc", annonce Queiras.

"Pas le procès de la CCI"

Un peu plus tôt, c'est David Marangoni, conseiller communautaire et membre de la majorité



C'est en 2017 que l'Eco Campus a ouvert ses portes à Sainte-Tulle. / PHOTO THIBAUT BARLE

rité municipale manosquine, qui a jeté le pavé dans la mare. "Je suis scandalisé par cette délibération, a lâché l'écu. Je ne crois pas que la CCI ait des difficultés financières. Elle encaisse également les loyers d'autres partenaires sur place, car elle est gestionnaire du site. C'est un bâtiment payé en grande partie par la collectivité... pour développer les formations de la CCI!"

Une chambre consulaire, qui, selon lui "se désengage aujourd'hui."

Le Manosquin connaît bien le dossier : il est lui-même gestionnaire de formations au sein du Sictiam, installé à l'Eco Campus, et qui loue des locaux à la CCI. "Mais je ne représente pas le Sictiam, ce soir, a insisté David Marangoni au cours du conseil. Je m'exprime en tant

qu'écu." "Je vous rejoins en partie, lui répondra Petrigny. Nous prenons acte des difficultés financières exprimées par la CCI pour gérer le site, et nous lui demandons d'avoir des interventions plus musclées pour développer la formation. Il ne s'agit pas de faire le procès de la CCI ce soir, ni celui de son président..."

"C'est du donnant-donnant, a complété Jérôme Dubois. On a

eu un certain nombre d'assurances de la CCI sur sa mobilisation pour augmenter le nombre de formations sur l'Éco Campus."

Donner un signal

Le déménagement d'une partie des formations de la CCI de Sainte-Tulle à Manosque (voir ci-dessous), décrié également par David Marangoni, n'a par ailleurs pas manqué d'interloquer les élus du conseil communautaire. "Je ne comprends pas très bien la situation", regrettera Pierre Fischer, maire de Montfuron et conseiller communautaire.

"Les élus sont pourtant au courant, les délibérations leur ont été transmises bien en amont", notera Petrigny en marge du conseil. Pour le patron de l'agglomération, l'abstention d'une majorité d'élus "va aussi donner un signal à la CCI. Elle s'est engagée à travailler mieux sur ce dossier. On verra dans un an. Si elle n'y arrive pas, on verra, d'un commun accord, à mettre fin à la convention qui nous lie, et se retourner vers d'autres prestataires."

"La formation professionnelle n'est pas de notre compétence je vous le rappelle. Cela a été une grave erreur de rentrer là-dedans", avait pointé le président de DLVA au cours du conseil. "Maintenant on y est, confiera-t-il à l'issue du conseil. Donc on assume."

Jean Christophe MAGNET

L'ÉCO CAMPUS NE RÉUNIT QU'UNE BONNE CENTAINE D'APPRENTIS, LOIN DES 400 ANNONCÉS

Un site lancé en fanfare, qui peine à convaincre

"Après deux ans de travaux et six années à élaborer le projet, l'Éco Campus de Sainte-Tulle est enfin opérationnel", annonçait La Provence du 12 septembre 2017. Le Centre de formation des apprentis (CFA) de Manosque venait d'intégrer l'Eco Campus de Sainte-Tulle. Le bâtiment, dont la réalisation avait coûté 10 millions d'euros, propriété de DLVA, allait ainsi accueillir les formations traditionnelles de la CCI et développer une offre pour les apprentis intéressés par les énergies renouvelables. Avec l'ambition d'accueillir en 2020 un total de 400 apprentis sur les 4 000 m² de l'établissement, comme il était rappelé au printemps suivant, lors d'une visite du préfet de Région.



À l'automne 2019, c'est même Édouard Philippe, alors Premier ministre, qui se rend sur place. "Ici, il se passe quelque chose de peu spectaculaire, mais nous sommes en train de transformer le regard que porte la société sur l'apprentissage", avait alors déclaré le chef du gouvernement. Malgré tout, le site n'a pas réussi à atteindre ses objectifs. "On nous l'avait vendu avec 400 étudiants. Il y en a 70! C'est plus qu'un flop! Il va falloir se poser les bonnes questions", cinglait dans nos colonnes Jean-Luc Queiras, le 30 mars dernier.

"Ce n'est un mystère pour personne", reconnaît Daniel Margot. Le président de la CCI04, qui souligne que ce projet et sa stratégie n'avaient pas été lancés sous sa mandature, chiffre à quelques dizaines le nombre

d'apprentis suivant une formation dédiée aux énergies renouvelable, et une centaine ceux suivant les cursus plus traditionnels. Un CFA rebaptisé en mars 2020 Sup Alternance Provence, dans l'optique d'un nouveau déménagement. "On a fait l'erreur de lier Eco Campus et CFA en une structure unique, expliquait alors dans nos colonnes Daniel Margot. Il faut aujourd'hui les séparer."

"Ce n'est pas un beau mariage, développe aujourd'hui le chef d'entreprise. Chacun de ces deux pôles d'apprentissage doit être dis-

tingt, avec sa stratégie propre. Il est par exemple plus logique que les formations liées aux tertiaires, dédiées au secteur bancaire et à la restauration soient en centre-ville de Manosque."

Quant à l'exonération de 82 118,50 € votée mardi soir (voir ci-dessus), "c'est la deuxième année que DLVA nous l'accorde, indique Daniel Margot. Chacun de ces euros est investi dans la promotion de l'Eco Campus et le développement de nouvelles formations. Il faut dépasser le bassin manosquin et aller chercher des entreprises et apprentis à l'échelle de la région, et au-delà. Nous avons d'ailleurs créé un poste dédié à cela."

La situation actuelle est-elle l'échec de la CCI, comme le pointent plusieurs élus? "Je réfute ce mot, tranche Daniel Margot. L'Eco Campus était en avance sur son temps. Faisons le point dans 18 mois, et vous verrez qu'il sera au rendez-vous."

"Progressivement, d'autres utilisateurs, et en accord avec la CCI, vont s'emparer du site, a par ailleurs avancé Jérôme Dubois au cours du conseil communautaire de mardi. Des conventions ont été signées avec des partenaires. On a besoin de la CCI, qui fait vivre le bâtiment, mais aussi qu'elle laisse la place à d'autres utilisateurs. C'est un équilibre, et une dynamique qu'il ne faut pas casser. On y va par étape. Et le rôle de la DLVA, c'est de mettre de l'huile dans les rouages."

J.C.M.

EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

L'avenir du centre Regain toujours en suspend

La situation du Centre Regain de Sainte-Tulle a inévitablement été évoquée lors des débats sur l'avenir de l'Eco Campus. En redressement judiciaire depuis le 25 février 2020, "nous sommes en période d'observation jusqu'en novembre prochain", indique Bernard Vicaire. C'est son entreprise, CGDA - Centre Regain, qui gère "depuis 26 ans", ce complexe hôtelier tourné vers l'accueil de

groupes en raison de l'installation de structures sportives sur le site. Du fait de sa proximité avec l'Eco Campus, "notre développement y est lié", explique le dirigeant. "Les deux structures sont partenaires", ajoute Bernard Vicaire, qui se dit "optimiste" pour le redémarrage du Centre Regain. "Beaucoup de feux sont au vert, l'activité est en train de reprendre", estime-t-il.

J.C.M.

